

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°40 du 14 septembre 2012

**PARTIE TEMPORAIRE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°23

CIRCULAIRE N° 8881/DEF/DCSEA/SDA2/PM/EFR
relative à l'admission au choix au stage de formation des sous-officiers du service des essences des armées.

Du 3 août 2012

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES : *sous-direction « administration »*.

CIRCULAIRE N° 8881/DEF/DCSEA/SDA2/PM/EFR relative à l'admission au choix au stage de formation des sous-officiers du service des essences des armées.

Du 3 août 2012

NOR D E F E 1 2 5 1 5 0 4 C

Référence :

Décret n° 2008-954 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 36 ; signalé au BOC 42/2008 ; BOEM 614.1.1.5).

Texte abrogé :

Circulaire n° 5921/DEF/DCSEA/SDA2/PM/EFR du 3 février 2012 (BOC N° 13 du 16 mars 2012, texte n° 20).

Référence de publication : BOC N°40 du 14 septembre 2012, texte 23.

Les sous-officiers de la spécialité « soutien pétrolier » peuvent être admis au choix, sur leur demande, au stage de formation des sous-officiers du service des essences des armées (SEA).

1. CONDITIONS DE CANDIDATURE.

Les sous-officiers doivent remplir les conditions suivantes :

- être sous-officier, de recrutement direct ou semi direct ;
- avoir accompli, au 1^{er} janvier 2013, au moins trois ans de service militaire effectif au sein du service des essences des armées ;
- être âgé de vingt-cinq ans au moins et de trente-cinq ans au plus, au 1^{er} janvier 2013 ;
- être titulaire d'un brevet élémentaire de spécialiste ou de technicien.

Le choix des candidats s'effectuera préférentiellement parmi les sous-officiers :

- titulaires d'un diplôme supérieur ou égal au baccalauréat ou d'un titre reconnu équivalent au minimum de niveau IV ;
- titulaires d'un brevet supérieur de spécialité ou de technicien ;
- du grade maréchal des logis chef ;
- ayant déjà présenté le concours de recrutement des sous-officiers du SEA.

Le nombre de places ouvertes au titre de ce recrutement prévu à l'article 8. du décret de référence sera précisé dans un arrêté à paraître.

2. CONSTITUTION DES DOSSIERS.

Le volontariat du candidat est exprimé au travers du formulaire unique de demande (FUD) présent dans le système d'information des ressources humaines (SIRH) « CONCERTO », infotype 9524 sous-type « DQUA ». Il devra être verrouillé pour le 10 mai 2013, terme de rigueur.

Aucun dossier papier de candidature ne sera transmis à la direction centrale du service des essences des armées (DCSEA). En contrepartie, l'organisme d'administration (OA) s'assurera que le dossier CONCERTO de l'administré est correctement renseigné, notamment les diplômes civils et militaires concernés et le certificat médico-administratif d'aptitude datant de moins d'un an à l'entrée en stage de formation.

Le commandant de la formation administrative (CFA) est garant de la satisfaction des conditions de candidature de ses candidats. La mention valant attestation « Le commandant de formation administrative atteste que ce candidat à l'admission au choix au stage de formation des sous-officiers du service des essences des armées remplit les conditions de candidature en 2011 » sera saisie ainsi que son avis motivé dans la partie réservée au commandant de formation administrative.

Le formulaire papier du FUD signé de l'intéressé et du CFA est conservé par l'organisme d'administration et inséré dans le dossier de l'administré.

Les directeurs locaux classeront les candidats par ordre de mérite et selon les mentions suivantes :

- IP : à inscrire en priorité (très favorable) ;
- IS : à inscrire si possible (favorable) ;
- AT : peut attendre (défavorable).

3. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 5921/DEF/DCSEA/SDA2/PM/EFR du 3 février 2012 relative à l'admission au choix au stage de formation des sous-officiers du service des essences des armées en 2012 est abrogée.

La présente circulaire est insérée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général de 1^{re} classe,
directeur central du service des essences des armées,*

Vincent GAUTHIER.